



GYMNASTIQUE
 SIÈGE SOCIAL : MAISON DES SPORTS
 283 AV COLONEL TEYSSIER – 81000 ALBI
 Mail : contact@saltoalbi.fr
 Site : saltoalbi.fr
 Tel : 07/85/76/91/05
 GYMNASSE : COSEC Stadium
 283 Avenue Colonel Teyssier – 81000 ALBI



Madame, Monsieur,

Le **Salto Albigeois** est heureux de vous accueillir pour la saison 2025/2026.

Les documents pour les inscriptions sont disponibles sur le site internet du club ou à retirer lors des permanences qui se tiendront **aux jours, horaires et lieux indiqués ci-dessous**.

	Dates des permanences	Envoi mail information	Echéances
Membres licenciés en 2024-2025 et leur fratrie	<u>Lieu : Maison des Sports</u> Mardi 15/07/25 18h-20h Mercredi 16/07/25 16h-20h Vendredi 18/07/25 17h-20h Samedi 19/07/25 10h-13h	14/07/25	31/07/25 Sans priorité et sous réserve de place après cette date jusqu'au <u>06/09/25</u>
Membres qui ont participé aux Vacagym et Baby-dimanche sur la saison 2024-2025	<u>Lieu : Maison des Sports</u> Lundi 25/08/25 18h-20h Mercredi 27/08/25 16h-20h Vendredi 29/08/25 17h-20h Samedi 30/08/25 10h-13h	01/08/2025	30/08/25 Sans priorité et sous réserve de place après cette date
Personnes inscrites sur les listes d'attente lors de la saison 2024-2025	<u>Lieu : Maison des Sports</u> Lundi 25/08/25 18h-20h Mercredi 27/08/25 16h-20h Vendredi 29/08/25 17h-20h Samedi 30/08/25 10h-13h	18/08/2025	30/08/2025 Sans priorité et sous réserve de place après cette date
Personnes ayant participé à la séance d'essai du 05/07 ou du 30/08	<u>Lieu : devant la salle spécialisée de gymnastique</u> Mercredi 03/09/25 14h-19h Jeudi 04/09/25 18h-20h Vendredi 05/09/25 17h-20h Mercredi 10/09/25 14h-19h Vendredi 12/09/25 17h-20h	Informations 18/08/25 Lien 30/08/2025 fin de journée Priorité grâce au lien jusqu'au 02/09	Fin septembre. Au-delà, des permanences seront assurées sur rendez-vous pris par mail (contact@saltoalbi.fr)
Nouveaux membres	Mercredi 17/09/25 14h-19h Samedi 20/09/25 10h-13h Mercredi 24/09/25 14h-19h Samedi 27/09/25 10h-13h	Informations disponibles sur le site saltoalbi.fr	Fin septembre. Au-delà, des permanences seront assurées sur rendez-vous pris par mail (contact@saltoalbi.fr)

Début des entrainements sous réserve du dépôt COMPLET du dossier :

- Secteur Performance : lundi 18/08/25
- Secteur Compétition Fédérale A : lundi 25/09/25
- Secteur Compétition : à compter du lundi 01/09/2025, aux jours et horaires du groupe
- Secteur Loisir : à compter du lundi 08/09/25, aux jours et horaires du groupe

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Loi 1901 – Association déclarée en Préfecture d'Albi en date du 25 juillet 1987 n° W811004966 – Agrément Ministère Jeunesse Sport N° 81 E 332
 SIRET 342 629 318 000 29 – Code APE 926 C





GYMNASTIQUE
SIÈGE SOCIAL : MAISON DES SPORTS
283 AV COLONEL TEYSSIER – 81000 ALBI
Mail : contact@saltoalbi.fr
Site : saltoalbi.fr
Tel : 07/85/76/91/05
GYMNASSE : COSEC Stadium
283 Avenue Colonel Teyssier – 81000 ALBI



Cotisation :

Pour les anciens membres, la cotisation sera encaissée à l'inscription si paiement en ligne ou au début du mois suivant le dépôt du dossier.

Pour les nouveaux membres, l'encaissement de la cotisation sera effectué dès la 3^{ème} séance (sauf en gym adaptée et en éveil dès la 4^{ème} séance).

2 séances d'essais sont autorisées et 3 pour les groupes de gym adaptée et d'éveil.

Le frais de gestion sont acquis au club, que l'adhérent confirme ou non son inscription.

La cotisation pourra être réglée en 1, 2 ou 3 chèques maximum tous donnés et datés du jour de l'inscription. Pour les paiements en plusieurs chèques, respecter des nombres entiers. L'encaissement sera échelonné les 3 mois suivants la confirmation d'inscription.

Les paiements en espèces devront être réalisés en un seul paiement le jour de l'inscription.

Licence :

Une fois l'inscription validée et le solde de la cotisation réglé, le club effectuera la demande de licence, vous recevrez alors un mail de confirmation de la part de la Fédération Française de Gymnastique.

Vous pourrez ainsi créer votre compte FFGym et récupérer votre attestation de licence.

Le montant de la licence-assurance est intégralement reversée à la Fédération Française de Gymnastique.

Assurance :

L'assurance est comprise dans le coût de la licence, lors de la réception du mail de confirmation de votre appartenance à la Fédération Française de Gymnastique, sera jointe la notice d'assurance.

- Si vous ne souhaitez que la couverture de base, vous n'avez rien de plus à faire.

- Vous pouvez prendre en plus de la garantie de base :

- Individuelle Accident à 5 euros ou à 8 euros *
- Indemnités Journalières à 9 euros, 18 euros ou 32 euros *
- Contrat Groupama garantie des accidents de la vie (GAV)

* Dans ce cas, vous devrez envoyer le bulletin n°1 par courrier à l'adresse indiquée sur la notice et remettre au club le bulletin n° 2 dûment complété et signé (à déposer dans la boîte aux lettres du club à la maison des sports).

Bonne rentrée et meilleures salutations sportives.

Les Co-Présidents,
Laurent LE COADOU et Aurélie PICARD



GYMNASTIQUE
SIÈGE SOCIAL : MAISON DES SPORTS
283 AV COLONEL TEYSSIER – 81000 ALBI
Mail : contact@saltoalbi.fr
Site : saltoalbi.fr
Tel : 07/85/76/91/05
GYMNASE : COSEC Stadium
283 Avenue Colonel Teyssier – 81000 ALBI



POUR LES PRE-INSCRIPTIONS EN LIGNE via GESTGYM
TELECHARGER OBLIGATOIREMENT

☐ La copie d'un justificatif d'identité à jour.

- Soit la copie recto verso de la carte d'identité, soit la copie du passeport, obligatoire pour les gymnastes des secteurs Performance et Compétition
- Soit le livret de famille, ou un extrait de naissance de l'adhérent

☐ Une autorisation d'ordre médical

- Pour les mineurs : remplir le questionnaire de santé et selon les réponses, télécharger l'attestation au questionnaire de santé FFGym, ou bien fournir un certificat médical (daté de moins de 3 mois) de non contre-indication à la pratique de la gymnastique artistique.
- Pour les majeurs et les gymnastes du secteur Performance (poussines comprises) : télécharger un certificat médical (daté de moins de 3 mois) de non-contre-indication à la pratique de la gymnastique artistique.

Attention : pour les gymnastes participant à des compétitions, la mention « **y compris en compétition** » doit obligatoirement être présente. Se référer à la notice « certificat médical » ci-jointe.

☐ Une photo récente de l'adhérent, visage découvert qui figurera sur la licence. (Photo portrait type photo d'identité)

☐ Paiement en ligne OU en se déplaçant lors d'une permanence (Voir document avec les dates des permanences) avec les moyens suivants : carte bancaire, espèces **en 1 seul paiement**, chèque en 1, 2 ou 3 chèques maximum tous donnés et datés du jour de l'inscription. Pour les paiements en plusieurs chèques, respecter des nombres entiers. Chèque collégien (valeur 40€), Bons MSA, ANCV*, Coupons Up Sport & Loisirs**, Pass'Sport***.

Pour les coupons sport et chèque collégien, si non donnés le jour de l'inscription : prévoir à part un chèque du montant de l'aide qui vous sera attribuée, ce dernier sera détruit dès remise du paiement au club.

* Pour les paiements ANCV une commission de 2,5% du montant réglé par ce mode de paiement sera réclamée (exemple : pour 100€ en chèque vacances, commission de 2,50€ à régler).

** Pour les coupons **Up Sport & Loisirs** une commission de 10% du montant réglé par ce mode de paiement sera réclamée (exemple : pour 60€ en chèque Up & Sport, commission de 6€ à régler).

*** Pour le **Pass'Sport**, bénéficiaires seulement pour les inscriptions comprises entre le 1er juin 2025 et le 31 décembre 2025. Un chèque de caution de 70€ sera demandé à l'inscription et sera détruit lorsque le club aura perçu le remboursement. **A défaut de transmission du code au mois septembre, le club procédera à l'encaissement du chèque.**

Important : L'inscription sur les listes et les entraînements ne pourront avoir lieu qu'après le dépôt du dossier complet.

Loi 1901 – Association déclarée en Préfecture d'Albi en date du 25 juillet 1987 n° W811004966 – Agrément Ministère Jeunesse Sport N° 81 E 332
SIRET 342 629 318 000 29 – Code APE 926 C





GYMNASTIQUE
SIÈGE SOCIAL : MAISON DES SPORTS
283 AV COLONEL TEYSSIER – 81000 ALBI
Mail : contact@saltoalbi.fr
Site : saltoalbi.fr
Tel : 07/85/76/91/05
GYMNASÉ : COSEC Stadium
283 Avenue Colonel Teyssier – 81000 ALBI



POUR LES PRE-INSCRIPTIONS LORS DES PERMANENCES **DEPOSER OBLIGATOIREMENT**

- ☐ La fiche d'inscription administrative complétée et signée
- ☐ Une copie du règlement intérieur signé avec la mention « lu et approuvé »
- ☐ La copie d'un justificatif d'identité à jour.
 - Soit la copie recto verso de la carte d'identité, soit la copie du passeport, obligatoire pour les gymnastes des secteurs Performance et Compétition
 - Soit le livret de famille, ou un extrait de naissance de l'adhérent
- ☐ Une autorisation d'ordre médical
 - Pour les mineurs : remplir le questionnaire de santé et selon les réponses, télécharger l'attestation au questionnaire de santé FFGym, ou bien fournir un certificat médical (daté de moins de 3 mois) de non contre-indication à la pratique de la gymnastique artistique.
 - Pour les majeurs : télécharger un certificat médical (daté de moins de 3 mois) de non-contre-indication à la pratique de la gymnastique artistique.

Attention : pour les gymnastes participant à des compétitions, la mention « y compris en compétition » doit obligatoirement être présente. Se référer à la notice « certificat médical » ci-jointe.

- ☐ Une photo d'identité récente de l'adhérent, visage découvert qui figurera sur la licence. (Photo portrait type photo d'identité)
- ☐ Un mode de paiement parmi les moyens suivants : carte bancaire, espèces **en 1 seul paiement**, chèque en 1, 2 ou 3 chèques maximum tous donnés et datés du jour de l'inscription. Pour les paiements en plusieurs chèques, respecter des nombres entiers. Chèque collégien (valeur 40€), Bons MSA, ANCV*, Coupons Up Sport & Loisirs**, Pass'Sport***.

Pour les coupons sport et chèque collégien, si non donnés le jour de l'inscription : prévoir à part un chèque du montant de l'aide qui vous sera attribuée, ce dernier sera détruit dès remise du paiement au club.

* Pour les paiements ANCV une commission de 2,5% du montant réglé par ce mode de paiement sera réclamée (exemple : pour 100€ en chèque vacances, commission de 2,50€ à régler).

** Pour les coupons **Up Sport & Loisirs** une commission de 10% du montant réglé par ce mode de paiement sera réclamée (exemple : pour 60€ en chèque Up & Sport, commission de 6€ à régler).

*** Pour le **Pass'Sport**, bénéficiaires seulement pour les inscriptions comprises entre le 1er juin 2025 et le 31 décembre 2025. Un chèque de caution de 70€ sera demandé à l'inscription et sera détruit lorsque le club aura perçu le remboursement. **A défaut de transmission du code au mois septembre, le club procédera à l'encaissement du chèque.**

Important : L'inscription sur les listes et les entraînements ne pourront avoir lieu qu'après le dépôt du dossier complet.

Loi 1901 – Association déclarée en Préfecture d'Albi en date du 25 juillet 1987 n° W811004966 – Agrément Ministère Jeunesse Sport N° 81 E 332
SIRET 342 629 318 000 29 – Code APE 926 C

